



ETUDE DES MATIERES INERTES RECYCLEES A LA REUNION EN 2018

Mission gestion des déchets du BTP - CER BTP

Les objectifs de l'observatoire

- **Etre un outil de connaissance** : disposer d'information fiable sur la consommation de graves recyclées.
- **Evaluer la politique de sensibilisation** menée par la CER BTP

Les recycleurs interrogés :

- STS – PF TRI/RECYCLAGE
- VALORUN – PF TRI/RECYCLAGE
- TERALTA – RECYCLAGE
- LAFARGE HOLCIM – RECYCLAGE

Cette enquête est non exhaustive. En effet, elle ne prend pas en compte l'ensemble des installations assurant le recyclage des déchets inertes.

Cependant, sur la base des données de 2017, les recycleurs interrogés dans cette étude représentent 97% du marché.

Le secteur du BTP génère plus de 260 millions de tonnes de déchets par an en France.

La Loi de transition énergétique oblige le secteur à valoriser 70% des déchets du BTP d'ici 2020.

LE CONTEXTE DE L'ETUDE

A La Réunion, le secteur du BTP a généré entre 2 et 2,5 millions de tonnes de déchets en 2017 (*étude de l'observatoire des déchets du BTP en cours*). Sur ce gisement total, plus de 90% sont des déchets que l'on qualifie d'inertes. Ils ne se décomposent pas, ne produisent aucune réaction chimique, physique ou biologique importante, et possèdent un fort potentiel en termes de recyclage.

Afin de recycler ces déchets et de trouver des alternatives à l'utilisation de la ressource naturelle, le secteur du BTP réunionnais s'est donc lancé dans la production de matériaux de type graves issus du recyclage des déchets inertes du BTP.

Totalement en cohérence avec la réglementation en vigueur, cette action trouve écho dans le Schéma Départemental des Carrières qui milite pour un recours aux matériaux alternatifs dans un souci de préservation et d'économie des ressources naturelles alluvionnaires.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM La Réunion) estime que le besoin en granulats à l'échelle du territoire réunionnais s'élève à 5,5 millions de tonnes par an. Soit 15 kg de granulats par jour par habitant afin de garantir le développement de La Réunion et l'entretien des infrastructures.

Toutes ces raisons font que la CER BTP et ses partenaires se sont lancés dans un travail de promotion de l'utilisation des matériaux recyclés à La Réunion. Le groupe de travail « matériaux recyclés » est à l'origine du guide « Utilisation des déchets recyclés pour le BTP à La Réunion » réalisé par le BRGM. Ce guide, qui s'adresse à l'ensemble des intervenants de l'acte de construire, a pour objectif de donner un cadre pour l'utilisation des matériaux recyclés à partir des déchets produits dans le BTP, sans pour autant nuire à la qualité des ouvrages et de l'environnement.

Dans la poursuite du travail engagé, la CER BTP a mis en place en 2013 un outil de suivi de la consommation de granulats recyclés à La Réunion afin d'évaluer les effets de la politique de sensibilisation sur la consommation de ces matériaux issus du recyclage des déchets.

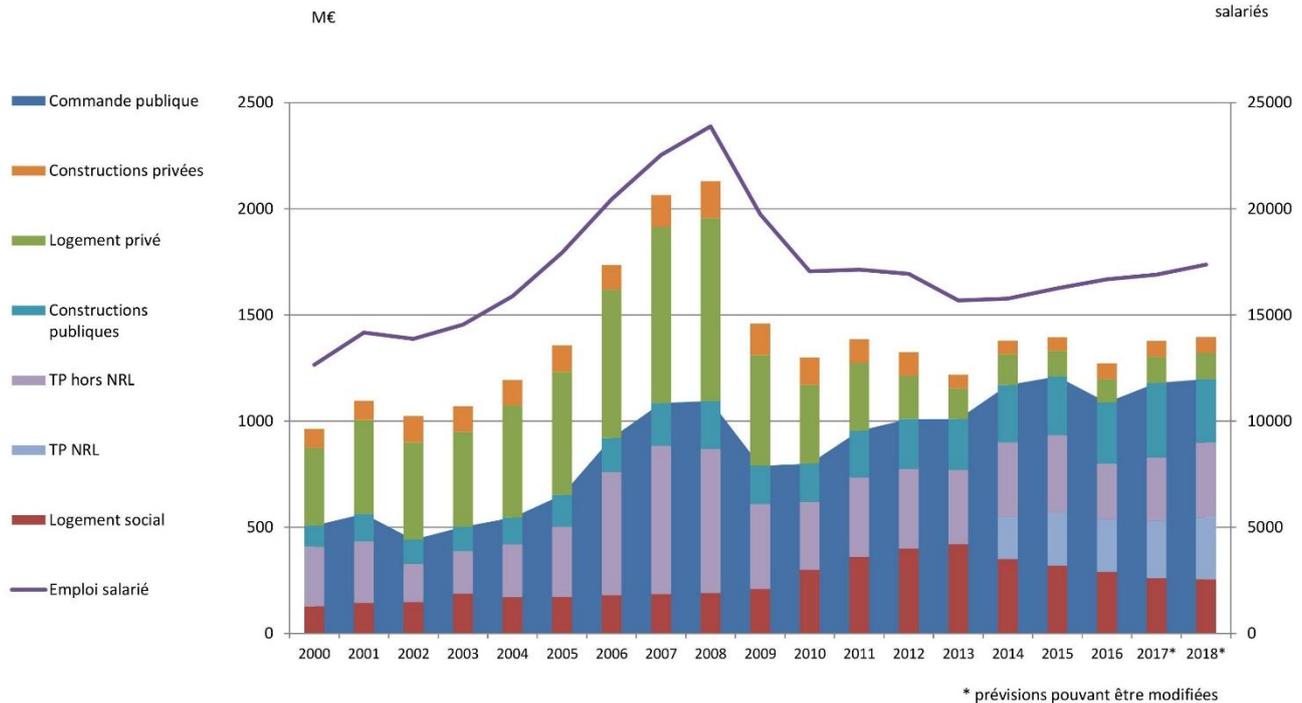
Trois fiches présentant les matériaux recyclés ont été élaborées par la CER BTP en 2017 afin de vulgariser l'utilisation de produits issus du recyclage des graves inertes, agrégats d'enrobés et pneumatiques.



LE GISEMENT POTENTIEL DE DECHETS INERTES ISSUS DU BTP A LA REUNION

Comme le montre le graphique ci-dessous, le secteur du BTP à La Réunion est touché par la crise économique depuis fin 2008, cette baisse d'activité impacterait directement les gisements de déchets.

Evolution du Chiffre d'Affaires du BTP à La Réunion – Source CER BTP



Dans le cadre de l'élaboration et du suivi du Plan Régional pour la Prévention et la Gestion des Déchets (PRPGD), la Région a missionné la CER BTP pour effectuer l'actualisation des données relatives au gisement de déchets générés par le secteur du BTP.

La CER BTP estime que le gisement de déchets du BTP est compris entre 2 et 2,5 millions de tonnes. Sur ce gisement, environ 2 millions de tonnes de matériaux inertes sont potentiellement captables pour être valorisés (remblaiement de carrière, plateforme de tri/recyclage, recyclage en centrale d'enrobage).

Pour rappel, les matériaux inertes recyclables sont les graves, les bétons, les enrobés et les céramiques.

Il est à noter que ces matériaux inertes sont captés par d'autres filières¹. En effet, en considérant la part de déchets issus des chantiers du BTP en 2017 :

- 43,4% des déchets inertes sont utilisés en remblaiement de carrières ;
- 48,7% des déchets inertes sont recyclés en plateforme de tri/recyclage ;
- 3% des déchets inertes sont recyclés en centrale d'enrobage.

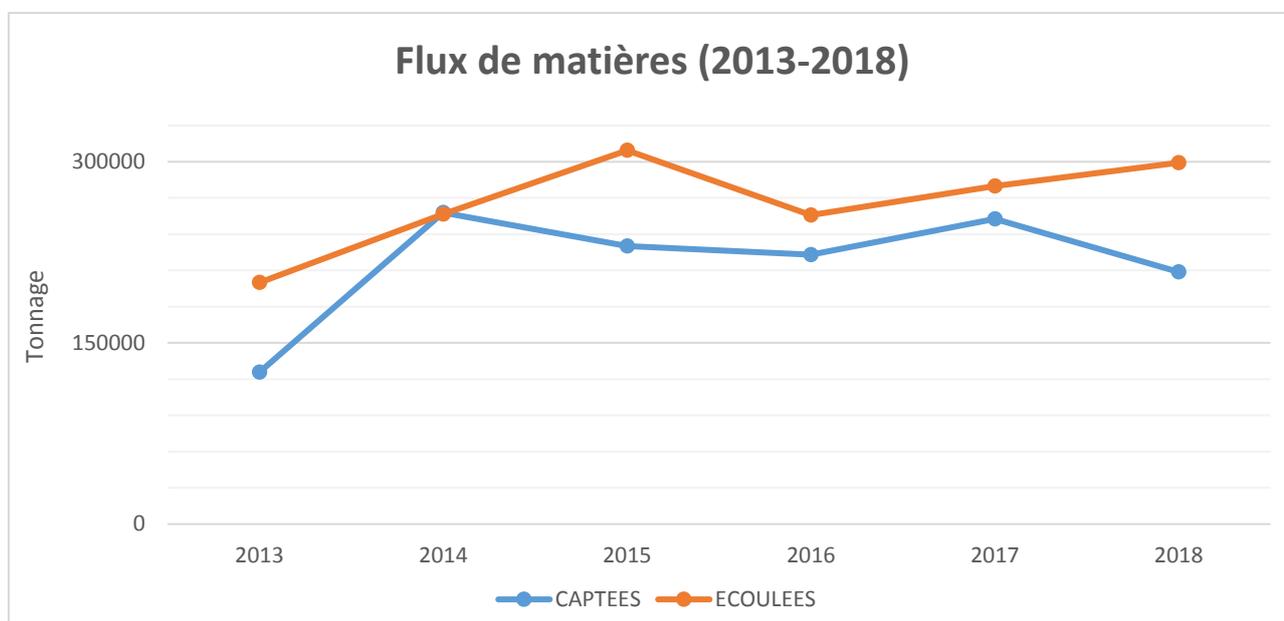
De plus, il n'est pas à exclure que certains déchets sont envoyés vers des filières non règlementées (dépôts sauvages, installations illégales, ...).

¹ Uniquement deux plateformes de tri/recyclage et deux industriels participent à cette étude.

Contrairement à l'étude matières inertes recyclées, l'observatoire des déchets et matériaux recyclés du BTP consistait à interroger l'ensemble des installations de gestion de déchets sur l'île.



EVOLUTION DES ENTRANTS ET DE LA CONSOMMATION DES MATIERES INERTES DEPUIS 2013



	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Captées (en tonne)	125 761	257 872	230 227	223 044	252 552	208 679
Écoulées (en tonne)	199 974	256 726	309 434	255 779	279 989	299 263

Ce graphique retrace l'évolution des entrants et de la consommation des matières inertes depuis la mise en place du suivi trimestriel des matériaux inertes recyclés (2013) par la CER BTP.

Sur la période 2013-2018, on constate que les installations professionnelles et industrielles vendent plus de matériaux recyclés qu'elles n'en captent (*sauf en 2014, où CAPTÉES > ECOULÉES ; différence de 1 146 t*). Cela s'explique par un effet de stock.

Par ailleurs, les acteurs de l'acte de construire doivent également être sensibilisés sur la « bonne gestion » de leurs déchets et notamment de leur déchets inertes (dotés d'un fort potentiel de valorisation), afin qu'ils soient envoyés vers les filières locales de recyclage.



LES ENTRANTS ET LA CONSOMMATION DE MATIERES INERTES A LA REUNION

1. LES ENTRANTS DE DECHETS INERTES

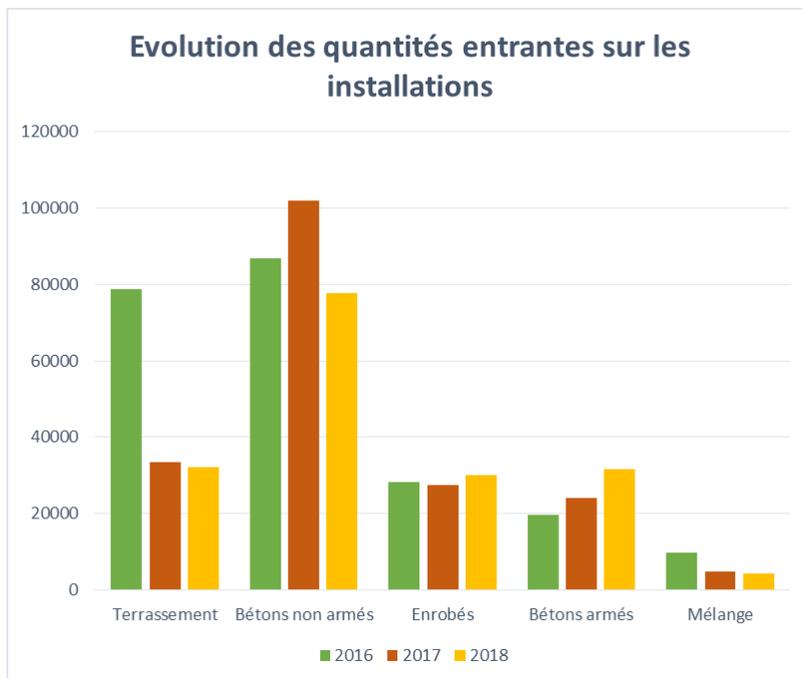
Les déchets concernés par ce type de recyclage sont les déchets inertes : matériaux inertes issus de terrassement ou de chantiers de démolition/réhabilitation : béton armés et non armés, gravats, carrelages... Sur l'année 2018, un peu plus de 208 000 tonnes de déchets inertes ont été captés par la filière de recyclage officielle. Ce chiffre représente environ **10,4% du gisement captable** (estimation CER BTP) et une **diminution de 17%** par rapport à 2017. Les matériaux de terrassement et bétons non armés, carrelages et céramiques représentent à eux seuls 53% des déchets récupérés par les installations.

Le tableau suivant présente l'évolution trimestrielle du marché sur l'année 2018 ainsi que l'évolution de celui-ci par rapport à 2017 :

Type de déchets	Quantité de déchets inertes réceptionnée en 2018 (Tonne)				TOTAL			Evolution (2018 / 2017)
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Tonnage 2018	Part de marché	Tonnage 2017	
Matériaux de terrassement	6 318	5 889	8 982	10 845	32 034	15,4%	33 415	-4%
Bétons non armés, céramiques, carrelages	14 490	19 775	21 866	21 692	77 824	37,3%	101 876	-24%
Enrobé	4 546	9 321	6 550	9 540	29 957	14,4%	27 463	9%
Bétons armés	7 564	7 938	11 506	4 539	31 548	15,1%	23 988	32%
Déchets cités en mélange	1 288	980	988	1 097	4 354	2,1%	4 726	-8%
Autres (verre, ...)	3 853	3 727	15 836	9 547	32 963	15,8%	61 084	-46%
TOTAL	38 060	47 629	65 729	57 261	208 679	100,0%	252 552	-17,4%

Après une forte décroissance des matériaux de terrassement en 2017, la collecte de matériaux de terrassement est stable entre 2017 et 2018 (elle passe de 33 à 32 KT sur cette période).

N.B : Cette étude est basée sur les déclarations des installations légales de traitement, sont exclus du périmètre de l'étude : les matériaux recyclés in situ (directement sur les chantiers).





2. LA CONSOMMATION DE GRAVES RECYCLEES

La consommation de matériaux inertes

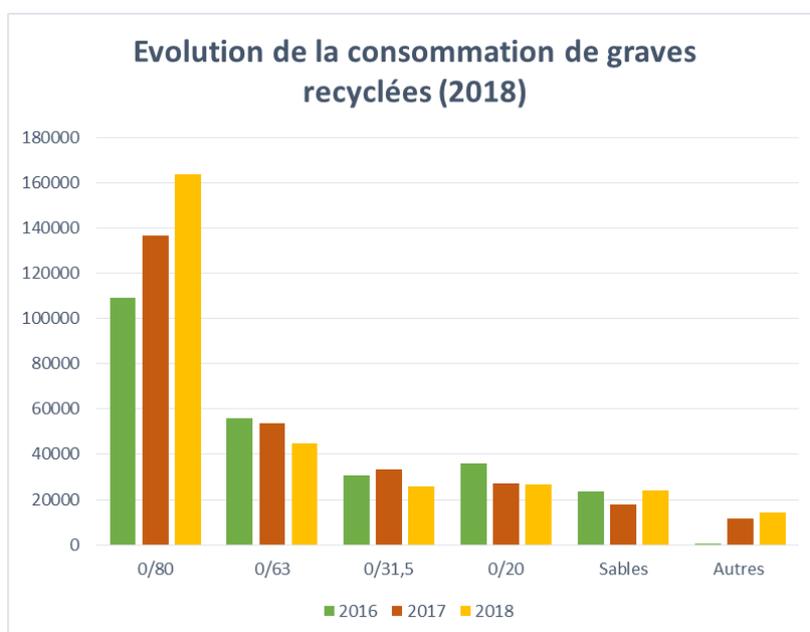
Pour 2018, la consommation de matériaux recyclés a progressé de +7% par rapport à 2017 ce qui représente 19 274 t en plus.

Le tableau ci-suit présente l'évolution trimestrielle du marché sur l'année 2018 ainsi que l'évolution de celui-ci par rapport à 2017 :

Type de déchets	Quantité de déchets inertes écoulee en 2018 (Tonne)				TOTAL		Evolution (2018/2017)
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Tonnage 2018	Part de marché	
Graves recyclées 0/80	37 569	50 045	41 890	34 005	163 509	54,6%	20%
Graves recyclées 0/63	9 773	8 258	4 464	22 553	45 048	15,1%	-16%
Graves recyclées 0/31,5	4 040	5 555	8 706	7 252	25 553	8,5%	-24%
Graves recyclées 0/20	3 907	6 795	7 507	8 470	26 679	8,9%	-1%
Sables	5 821	8 787	5 894	3 704	24 206	8,1%	36%
Autres	1 995	3 831	4 918	3 524	14 268	4,8%	24%
TOTAL	63 105	83 270	73 380	79 508	299 263	100,0%	7%

La consommation de la grave 0/80 est de 163 KT en 2018, cette granulométrie est la plus prisée et représente 55% des matériaux recyclés de type graves vendues à La Réunion.

La grave 0/63 se distingue car elle présente une quantité importante (45KT). La consommation de grave 0/63 a diminué de 16 % par rapport à 2017 (ce qui représente 8 544 t de moins).



En 2018, on note une légère augmentation de la consommation globale. En revanche, les quantités entrantes ont des difficultés à être captées (208 KT captées < 299 KT écoulées).

N.B : Cette étude est basée sur les déclarations des installations légales de traitement, sont exclus du périmètre de l'étude : les matériaux recyclés in situ (directement sur les chantiers).



CONCLUSION

Sur l'année 2018, plusieurs tendances ont pu être mises en évidence :

On constate que la quantité de déchets inertes captée par les installations professionnelles et industrielles a connu une diminution, passant de 252 000 tonnes à un peu plus de 208 000 tonnes, soit -17% par rapport à 2017.

La part des déchets inertes captée par les installations professionnelles et industrielles est relativement faible par rapport au gisement de déchets captable.

La consommation de matériaux inertes recyclés s'élève à 299 000 tonnes. Elle a augmenté de 7 % par rapport à 2017 (279 KT).

Une difficulté générale à capter les matières inertes par les recycleurs a été constatée encore cette année. De plus, la présence de dépôts sauvages et le fonctionnement de sites illégaux sont les témoins des mauvaises pratiques qui perdurent et entraînent une concurrence déloyale. Les maîtres d'ouvrage, responsables de leurs chantiers et donneurs d'ordres, se doivent d'insuffler les bonnes pratiques.

Pour conclure, pour les années à venir, la collaboration avec les professionnels de la filière doit continuer et être renforcée dans trois optiques :

- permettre aux différents acteurs d'améliorer le taux de captage des déchets inertes ;
- vulgariser le recours aux matériaux alternatifs ;
- rassurer les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre prescripteurs quant à leur mise en œuvre.

Cela permettra de tendre, à court terme, vers l'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (70 % des déchets du BTP doivent être valorisés à horizon 2020) et à plus long terme de contribuer à la transition vers une économie circulaire.

Contact : Mission prévention et gestion des déchets du BTP
Tél. : 0262 40 28 25 – Fax : 0262 40 28 60 – emeline.techer@i-carre.net
CER BTP - www.btp-reunion.net